Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260322-2026_03_06-DE

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Le dimanche 22 mars deux mil vingt-six,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Ronan JEZEQUEL, Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/03/2026
Secrétaire de séance : J. LE GUEN

Présents : R. JEZEQUEL, M. CHAUSSY, J.M. CHAUSSY, M. LALLAOURET, B. GADAL, A.M. LE BIHAN, P. MARTINEZ, M.C JEZEQUEL, J.J. LE GUILLOU, M.L. BARADEZ, Y. CARIOU, G. HICHER, J. BERNARD, V. FOUBERT, J. LE GUEN

Excusés : Néant

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à trois postes le nombre d'adjoints au Maire.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Ronan JEZEQUEL